

cription ne peut laisser de doute sur la réussite de la seconde.

J'ai dit que l'abbé Proulx était de retour, je le prouve. Hier, j'ai reçu à mon adresse une brochure de 458 pages, dont la page de titre se lit comme suit :

LES ACTES
DES
ADMINISTRATEURS, GOUVERNEURS

ET

VICE - RECTEUR

DE

L'Université Laval à Montréal

PAR

L'ABBÉ J. B. PROULX, V. E. (U. L. M.)



VOLUME X

(Mars 1893 à Septembre 1894)



ROME :

IMPRIMERIE A. BEFANI,
RUE CELIA, 6, 7, 8.

1895.

J'ai cru un moment à une attention délicate de M. l'abbé qui voulait nous remercier des articles publiés sur l'œuvre universitaire, et j'ai été sur le point d'adresser des remerciements au vice-recteur. Dans le doute je me suis abstenu.

Je vous lâche le volume, mon cher collaborateur, en vous priant de voir un peu ce qu'il y a dedans. Je n'ai constaté qu'une chose, c'est que M. l'abbé Proulx a jugé à propos de faire imprimer son livre à Rome, croyant sans doute, que les typographes Canadiens avaient trop d'ouvrage. Il s'est trompé, ce brave abbé, car sur 400 ouvriers il y en a environ 150 qui battent le pavé.

Faites ce que vous voudrez du volume que je vous envoie. Je sais qu'il est entre bonnes mains.

A. FILIATREULT.

ÉCOLES DU MANITOBA

LES RÉVOLTÉS

Il y a longtemps que nous le disons, la résistance aux lois scolaires du Manitoba ne vient pas des catholiques.

Elle vient du clergé qui s'occupe fort peu des intérêts éducationnels des enfants, mais soigne beaucoup ses intérêts financiers.

Le clergé manitobain avait le contrôle des fonds et de l'éducation.

Il négligeait complètement l'éducation qui ne lui procurait que de la peine ; il soignait les fonds qui sont sa spécialité.

La transformation du système d'éducation n'a pas surpris les manitobains, il ne les a pas dérangés ; et il semble au contraire qu'ils ont été fort satisfaits.

Mais le clergé s'est fâché.

C'est lui qui fait la guerre, c'est lui qui se démène et réclame à grands cris le rétablissement de l'ancien état de choses, dussent même les catholiques y perdre tout ce qu'ils pourraient gagner avec moins d'exigences et de hauteur.

Mais ce n'est pas au Manitoba seulement que l'on se trouve en face de telle situation.

On connaît la lutte entamée par le clergé français contre le droit d'accroissement.

Les évêques ont tonné, les journaux catholiques ont fulminé.

Eh bien, il paraît que toute cette excitation est aussi factice que celle du Manitoba.

Les congrégations sont consentantes à payer la taxe et ce sont les évêques qui veulent les en empêcher.

Qu'on lise à cet égard le *Monde*, l'organe clérical parisien.

Voici ce que dit l'abbé Naudet, rédacteur du journal.

Les évêques auraient fort bien pu se tenir en dehors et se borner à conseiller les rares congrégations qui, dans les divers diocèses, reconnaissent l'Ordinaire comme chef direct. . .

En s'abstenant, les évêques ne manquaient à aucun de leurs devoirs et ne laissaient entamer aucun de leurs droits. Ils évitaient tout simplement de s'aliéner les hommes du gouvernement, ils paraissaient imposer eux-mêmes aux religieux la conduite que le gouverne